

APPEL A CANDIDATURES « DOCTEURS ENTREPRENEURS » 2018

Objectif de l'action

La Région Bourgogne Franche-Comté et UBFC souhaitent soutenir la **création d'entreprises de haute technologie** par des jeunes docteurs à l'issue de leur thèse, sur des projets valorisant les compétences scientifiques et techniques acquises pendant cette thèse.

Pour cela, un appel à candidatures sera lancé à destination des laboratoires de recherche régionaux (ENSMM, UTBM et UFC en 2018) qui devront :

- (1) identifier des sujets de thèses avec un fort potentiel à la création d'entreprises innovantes ;
- (2) proposer à des étudiants qui seraient particulièrement motivés par la création d'entreprises de candidater à cet appel à candidatures en vue de l'obtention d'une allocation de **thèse « Docteur Entrepreneur »** ;
- (3) proposer à des étudiants en fin de thèse dont le travail de thèse semble particulièrement approprié pour créer une entreprise de haute technologie, de candidater à l'appel à candidatures en vue de l'obtention d'un financement de **post-doctorat « Docteur Entrepreneur »** ;

- L'objectif étant que les lauréats de ces allocations de thèse :
 - acquièrent une solide formation technique dans le domaine d'activité de la future entreprise grâce à leur travail de thèse ;
 - se préparent dès le début de la thèse et en parallèle de leur travail de thèse à une création d'entreprise fondée sur leur activité de recherche.

Les sujets de thèse proposés devront donc permettre une véritable activité de recherche, mais seront aussi orientés sur des problématiques scientifiques et technologiques à fort potentiel de valorisation.

- Les post-doctorants lauréats de cet appel à candidatures devront préparer leur création d'entreprise et - si cela est nécessaire - se former en parallèle à l'entrepreneuriat via les dispositifs mis à leur disposition (PEPITE, incubateurs, etc.). Pendant cette période, ils continueront à être hébergés par leur laboratoire.

Déroulement de l'action

Le parcours envisagé pour préparer des candidats à la création d'entreprises de haute technologie est le suivant :

- (1) UBFC proposera un texte d'appel à candidatures « Docteur Entrepreneur » (voir ci-dessous) avant le 15 mars 2018 ;
- (2) Après accord entre UBFC et le Conseil Régional BFC sur les modalités de l'action, UBFC lancera cet appel à candidatures pour des financements de doctorats ou post-doctorats fléchés sur la création d'activité économique, à l'ensemble des laboratoires de recherche de Franche-Comté la semaine du

26 mars 2018 ;

- (3) Les étudiants candidats devront élaborer – en partenariat avec le laboratoire - un projet qu'ils défendront devant un jury composé en majorité de chefs d'entreprises, afin d'obtenir l'un des financements proposés ;
- (4) Pendant le travail de thèse, le doctorant devra en parallèle (à raison d'environ 20% de son temps) réfléchir à la création d'une entreprise de haute technologie permettant de valoriser à terme son sujet de doctorat. En particulier il devra étudier de manière approfondie les produits, marchés et clients potentiels de la technologie qu'il développera durant son travail de thèse. Il devra également suivre des formations complémentaires sur l'entrepreneuriat qui lui permettront d'acquérir les compétences nécessaires sur tous les aspects liés à l'entrepreneuriat (management, conduite de projet, propriété intellectuelle, etc.);
- (5) A l'issue de sa thèse, il pourra éventuellement bénéficier du **financement d'un post-doctorat** lui permettant de finaliser (à temps quasi-complet) la préparation de son projet de création d'entreprise (développement technologique, étude de marché, etc.).

Il sera également demandé au candidat de suivre des formations complémentaires non-techniques indispensables à un projet de création d'entreprise (connaissance du processus de création d'entreprise: aspects légaux, management, etc.), qui seront effectuées tout au long de son parcours (entre le stage de niveau M2 et le rattachement de l'étudiant à l'incubateur d'entreprises innovantes).

Sélection des candidats

Le jury sera constitué en majorité de chefs d'entreprise, de préférence ayant créé une entreprise au cours de leur carrière. Il comprendra au moins un représentant de la Région BFC. Les autres membres du jury appartiendront au secteur universitaire (enseignants-chercheurs sensibles à l'entrepreneuriat) ou à des structures de valorisation (formateurs en entrepreneuriat, incubateur, etc.).

Calendrier prévisionnel de l'action

Action	Date prévisionnelle
Envoi de l'AAC aux laboratoires de Franche-Comté	27 mars 2018
Constitution du jury de sélection et choix de sa date	30 avril 2018
Limite de retour des candidatures	21 Mai 2018
Envoi des dossiers au jury de sélection	22 - 26 Mai 2018
Date du jury de sélection	4 - 8 Juin 2018

Dispositif DOCTEURS - ENTREPRENEURS

Appel à candidatures 2018

Objectif du dispositif

La Région Bourgogne-Franche-Comté et UBFC souhaitent soutenir la **création d'entreprises de haute technologie** par des jeunes docteurs à l'issue de leur thèse, sur des projets valorisant les compétences scientifiques et techniques acquises pendant cette thèse.

Pour cela, **un appel à candidatures sera lancé à destination des laboratoires de recherche régionaux** (UFC, ENSMM et UTBM uniquement en 2018) qui devront :

- (1) identifier des sujets de thèses avec un fort potentiel à la création d'entreprises innovantes ;
- (2) proposer à des étudiants qui seraient particulièrement motivés par la création d'entreprises de postuler à cet appel à candidatures en vue de l'obtention d'une allocation de **thèse « Docteur Entrepreneur »** ;
- (3) proposer à des étudiants en fin de thèse dont le travail de thèse semble particulièrement approprié pour créer une entreprise de haute technologie, de postuler à l'appel à candidatures en vue de l'obtention d'un financement de **post-doctorat « Docteur Entrepreneur »** ;

- L'objectif est que les lauréats de ces allocations de thèse :
 - acquièrent une solide formation technique dans le domaine d'activité de la future entreprise grâce à leur travail de thèse ;
 - se préparent dès le début de la thèse et en parallèle de leur travail de thèse à une création d'entreprise fondée sur leur activité de recherche.

Les sujets de thèse proposés devront donc permettre une véritable activité de recherche, mais seront aussi orientés sur des problématiques scientifiques et technologiques à fort potentiel de valorisation.

- Les post-doctorants lauréats de cet appel à candidatures devront préparer leur création d'entreprise et - si cela est nécessaire - se former en parallèle à l'entrepreneuriat via les dispositifs mis à leur disposition (PEPITE, incubateurs, etc.). Pendant cette période, ils continueront à être hébergés par leur laboratoire.

Attendus du dispositif

Les lauréats d'une allocation de thèse « docteur-entrepreneur » devront :

- (1) élaborer – en partenariat avec le laboratoire - un projet qu'ils défendront devant un jury composé en majorité de chefs d'entreprises, afin d'obtenir l'un des financements proposés ;
- (2) réfléchir, en parallèle avec leur travail de thèse (à raison d'environ 20% de leur temps) à la création d'une entreprise de haute technologie permettant de valoriser à terme leur sujet de doctorat. En particulier ils devront étudier de manière approfondie les produits, marchés et clients potentiels de la

technologie qu'ils étudieront durant leur travail de thèse.

Les lauréats d'un financement de post-doctorat « docteur-entrepreneur » devront :
finaliser (à temps quasi-complet) la préparation de leur projet de création d'entreprise (développement technologique, étude de marché, etc.). Pendant cette période ils seront hébergés par le laboratoire.

Il sera également demandé aux lauréats de suivre - si cela est nécessaire - des formations complémentaires non-techniques indispensables à un projet de création d'entreprise (connaissance du processus de création d'entreprise : aspects légaux, management, etc.), qui seront effectuées tout au long de leur parcours (entre le stage de niveau M2 et le rattachement de l'étudiant à l'incubateur d'entreprises innovantes).

Modalités de candidature et de sélection des candidats

1. Allocations de thèse de docteur-entrepreneur

Les laboratoires de recherche de l'UFC/UTBM ou ENSMM sont invités à **sélectionner des sujets de recherche à fort potentiel de valorisation** et des candidats en thèse motivés pour ce type de parcours.

Les candidats à ces allocations doctorales devront préparer un projet présentant :

- le domaine scientifique et technique qui sera approfondi durant le travail de thèse ;
- le sujet de thèse en précisant son originalité par rapport à l'état de l'art (le texte du sujet devra obligatoirement être validé par un responsable scientifique du laboratoire de rattachement du candidat) ;
- les applications potentielles des travaux effectués pendant le doctorat ;
- le type d'entreprise qui pourrait être créée en valorisant les résultats du travail de thèse et l'expertise acquise par le candidat (marchés, clients potentiels).

Le dossier de soumission comportera 4 pages au maximum. **Il devra être déposé au plus tard le 21 Mai 2018 à Emilie Faivre (emilie.faivre@ubfc.fr)**. Le candidat devra ensuite présenter son projet (présentation 15 mn, questions 15 mn) devant un jury composé de chercheurs, d'entrepreneurs et d'un représentant de la Région, qui se réunira avant le 8 juin 2018 et classera les candidatures aux bourses de thèse offertes dans le cadre de ce dispositif.

2. Bourse de Post-doctorat pour création d'entreprise

Les laboratoires de recherche de l'UFC sont également invités à **sélectionner des thèses à fort potentiel de valorisation** et des doctorants motivés pour créer une entreprise basée sur leur sujet de thèse. Des allocations de post-doctorat pourront être obtenues pour préparer la création d'entreprise envisagée.

Les candidats à ces bourses de post-doctorat devront préparer un projet présentant :

- les principaux résultats de la thèse ;
- les applications potentielles des travaux effectués pendant le doctorat ;
- le type d'entreprise qui pourrait être créée en valorisant les résultats du travail de

thèse et l'expertise acquise par le candidat (marchés, clients potentiels).

Le dossier de soumission comportera 4 pages au maximum. **Il devra être déposé au plus tard le 21 Mai 2018 à Emilie Faivre (emilie.faivre@ubfc.fr)**. Le candidat devra ensuite présenter son projet (présentation 15 mn, questions 15 mn) devant un jury composé de chercheurs et d'entrepreneurs, qui se réunira avant le 8 juin 2018 et classera les candidatures aux bourses de post-doctorat offertes dans le cadre de ce dispositif.